

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS : M. BLANDIN Fabrice, M. BRULE Joseph, M. CAPPAL Antoine, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Emilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. SALOMON Florence, M. TERRIEN Yves

ABSENTS-EXCUSÉS : M. SOULARD Éric, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline, Mme VIGNOLET Céline

ABSENTS : M. BARTHELEMY Fabrice, M. BOUCHEREAU Félix, Mme LE MOAL Sylvie

POUVOIRS :

Mme THOMINIAUX Leïla à M. DELANOUE Frédéric

Mme VALEAU Roseline à M. PAGEAU Daniel

SECRÉTAIRE SÉANCE : M. TERRIEN Yves a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT.
3. Versement d'une subvention à quatre associations créées en 2025.
4. Mise en valeur des anciens pressoirs : demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2023-2027.
5. Enfouissement de la ligne aérienne électrique sur le secteur de la Tricotière : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un devis avec ENEDIS.
6. Budget principal 2025 : rectification de la DM n°1 du 18 septembre 2025.
7. Mandat spécial pour le 107^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du 19 au 20 novembre 2025.
8. Conseil de développement : tirage au sort de 10 hommes et 10 femmes sur la liste électorale.
9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales.
10. Informations et questions diverses.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2025-144	10/09/2025	CDG44	Diagnostic et accompagnement à l'évolution du service administratif	7 476.00
D-2025-145	11/09/2025	ASCIA INGÉNIERIE	Étude structure garage bas du bourg	4 320.00
D-2025-146	11/09/2025	BTP DIAGNOSTICS	Diagnostic Amiante et Plomb garage bas du bourg	1 500.00
D-2025-147	13/09/2025	ALLASSA ENERGIE	DPE pour épicerie (APAVE)	280.00
D-2025-148	15/09/2025	PROPIA	Produit hygiène (sac poubelles, deo, éponge, lessive)	575.74
D-2025-149	15/09/2025	2 ROUES 44	Débroussailluse, taille haie, 2 tronçonneuses (Remplacement Suite vol)	3 139.75
D-2025-150	15/09/2025	BAULLARD MENUISERIE	Changement menuiseries salle poly	14 174.29
D-2025-151	17/09/2025	GRANIMOND	Colombarium cimetière	26 502.24
D-2025-152	17/09/2025	BRISSET	Travaux complémentaires sur l'abri des pressoirs (bardage)	17 996.34
D-2025-153	18/09/2025	LF INFOGRAPHIE	Impression plan parcours du patrimoine	87.10
D-2025-154	18/09/2025	SERBA	Diag fissures salle poly	2 040.00
D-2025-155	18/09/2025	BOSCHAT-LAVEIX	Anti pince doigt portes école	134.50
D-2025-156	18/09/2025	ALLASSA ENERGIE	Audit énergétique Presbytère / Annule et remplace D-2025-132	2 280.00
D-2025-157	18/09/2025	ALLASSA ENERGIE	Audit énergétique Garage bas du bourg (Remise 100 € sur les 2 devis)	2 280.00
D-2025-158	18/09/2025	YESSS ÉLECTRIQUE	Luminaire salle poly (Hall)	519.41
D-2025-159	19/09/2025	CABINET ARRONDEL	Bornage échange Jaret Cuette / partage frais acheteur et vendeur	750.00
D-2025-160	19/09/2025	MF PRO	Roulement et roue transpalette	288.43
D-2025-161	23/09/2025	CBR CONTRÔLE	Contrôle aires de jeux et équipements sportifs	1 224.00
D-2025-162	23/09/2025	GASTINEAU ANTOINE	Tapiserie locatif 04 rue des vignes	6 611.66
D-2025-163	24/09/2025	NOREMAT	Pièces détachées pour épaveuse	494.32
D-2025-164	25/09/2025	EFFIVERT	Regarnissage terrains foot	2 352.24
D-2025-165	25/09/2025	APAVE	Contrôle elec	352.80
D-2025-166	25/09/2025	MCPA - AUDRAIN	Rajout lames supplémentaires carport chaufferie mairie	1 030.26
D-2025-167	29/09/2025	SCEA RIPOCHE	Aménagement plan d'eau	7 988.05
D-2025-168	02/10/2025	LSP	Campagne signalisation horizontale 2025	2 671.39
TOTAL				107 068.52 €

3. 2025-10-76 Versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à quatre associations créées en 2025

Présentation : Suzanne LELAURE

Les associations concernées par le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à la suite de leur création en 2025, sont les suivantes : CABAS, 10 verres & d'été, Tout Feu Couffemmes, Festi'Couffé.

À cet effet, la collectivité a demandé aux quatre associations concernées de lui fournir les pièces administratives justificatives suivantes, à savoir :

- Un courrier de demande de subvention au titre de la création de l'association en 2025 ;
- Les coordonnées des membres du bureau de l'association ;
- Le RIB de l'association ;
- Les statuts de l'association avec l'accusé de réception de la préfecture de Loire-Atlantique.

Suite à la transmission à la collectivité des pièces ci-dessus énumérées, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention exceptionnelle à 200 € par association concernée en 2025.

4. 2025-10-77 Mise en valeur des anciens pressoirs : demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2023-2027

Présentation : Suzanne LELAURE.

Lancé en 1991 par la Commission européenne, le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) vise à répondre aux enjeux des territoires ruraux en leur apportant un soutien financier et technique pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de développement concertée.

Ce programme est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). À l'échelle locale, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Ancenis a défini une stratégie locale de développement visant à soutenir des projets innovants, valorisant le patrimoine, renforçant l'identité territoriale et contribuant à l'attractivité touristique et économique.

La commune de Couffé porte un projet de mise en valeur d'anciens pressoirs, témoins du savoir-faire viticole et du patrimoine rural local. Ce projet comprend le remontage des pressoirs, la création et construction d'un abri pour protéger les pressoirs des intempéries en lien avec l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) de Nantes, et l'installation de panneaux pédagogiques afin de favoriser leur appropriation par les habitants et leur découverte par les visiteurs.

Ce projet a été présenté au GAL du Pays d'Ancenis lors d'un comité de programmation LEADER qui s'est déroulé le 28 janvier 2025, et a reçu un avis favorable avec une note de 14/18, permettant de bénéficier d'une aide LEADER à hauteur de 100% du montant réglementaire.

En effet, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie locale, notamment en matière de :

- Valorisation du patrimoine bâti et immatériel ;
- Dynamisation de l'attractivité touristique ;
- Transmission des savoirs et sensibilisation à l'histoire locale.

C'est dans ce cadre que la commune de Couffé souhaite solliciter une subvention au titre programme LEADER 2023-2027, d'un montant de 50 000 €, pour le projet de mise en valeur d'anciens pressoirs à Couffé.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

DÉPENSES (€)			RECETTES (€)				
Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Postes de recettes	Assiette de subvention	Montant de subvention	% réel	Statut
Convention école d'architecture Nantes (ENSA)	13 000.00 €	13 000.00 €	Programme LEADER 2023-2027	72 077.05 €	50 000.00 €	69%	Acquise
Remontage des pressoirs	8 307.81 €	9 969.37 €					
Étude géotechnique	2 150.00 €	2 580.00 €	Sous-total subventions		50 000.00 €	69%	
Fondations	12 871.44 €	15 445.73 €	Autofinancement de la Commune de Couffé		22 077.05 €	31%	
Bureau de contrôle	1 850.00 €	2 220.00 €	TOTAL		72 077.05 €	100%	
Construction et montage des 2 abris complémentaires	4 000.00 €	4 000.00 €					
Travaux supplémentaires sur l'abri	14 996.95 €	17 996.34 €					
Terrassement sous les pressoirs et l'abri en sablé	3 122.40 €	3 746.88 €					
Panneau pédagogique	709.35 €	851.22 €					
Sous total - Dépenses	61 007.95 €	69 809.54 €					
Frais salariaux BSCU (chargé de mission)	11 069.10 €	11 069.10 €					
Sous total - Frais de personnel	11 069.10 €	11 069.10 €					
TOTAL	72 077.05 €	80 878.64 €					

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural du programme LEADER, pour le financement de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5. 2025-10-78 Suppression de la ligne aérienne électrique sur le secteur de la Tricotière : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un devis avec ENEDIS

Présentation : Daniel PAGEAU

Dans la perspective de la création du lotissement de La Tricotière, il est prévu de supprimer la ligne électrique aérienne. À cet effet, ENEDIS a établi un devis pour la réalisation de cette opération, dont le montant s'élève à 39 554,71 € HT, soit 47 465.65 € TTC.

Monsieur le Maire dispose d'une délégation du conseil municipal pour signer tout devis jusqu'à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal ; après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de 39 554,71 € HT, soit 47 465.65 € TTC pour engager l'opération et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6. 2025-10-79 Budget principal 2025 : rectification de la décision modificative n°1 du 18 septembre 2025

Présentation : Suzanne LELAURE

Une erreur d'imputation de compte s'est glissée dans la décision modificative n°1 pour le budget principal de 2025. Le compte 775 ne doit, en effet, pas être utilisé pour les opérations à inscrire dans le cadre des prévisions budgétaires.

Une décision modificative étant un acte de prévision budgétaire, il convient, à cet effet, de rectifier la décision modificative n°1 prise par le conseil municipal le 18 septembre dernier.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal de la commune présentée comme suit :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
011	61521	11 310.00	Entretien et réparations sur terrains	70	70878	10 310.00	Remboursement de frais par des tiers
011	615221	- 3 000.00	Entretien et réparations sur bâtiments publics	74	744	3 785.00	FCTVA
011	615228	- 4 000.00	Entretien et réparations sur autres bâtiments	75	752	8 000.00	Revenus des immeubles
011	6156	- 3 030.00	Maintenance	75	75888	2 400.00	Autres produits divers de gestion courante
011	617	3 230.00	Etudes et recherches				
011	62268	19 500.00	Autres honoraires, conseils..				
023	023	- 9 500.00	Virement à la section d'investissement				
65	65748	9 985.00	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé				
TOTAL		24 495.00		TOTAL		24 495.00	
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
16	165	707.91	Dépôts et cautionnements reçus	041	238	121 095.81	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles
20	2031	1 000.00	Frais d'études	13	1323	32 129.00	Subvention non transférable Département
21	2111	4 154.42	Terrains nus	13	13461	89 313.25	Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)
21	2128	30 000.00	Autres agencements et aménagements	16	1641	62 326.76	Emprunts en euros
21	21316	50 000.00	Construction équipements du cimetière	16	165	424.09	Dépôts et cautionnements versés
21	21318	5 000.00	Autres bâtiments publics	021	021	-9 500.00	Virement de la section de fonctionnement
21	21318	-2 000.00	Autres bâtiments publics	024	024	9 500.00	Produits de cessions d'immobilisations
21	21321	1 000.00	Immeubles de rapport				
21	2152	33 250.50	Installations de voirie				
21	21532	30 000.00	Réseaux d'assainissement				
21	21568	1 070.00	Autre matériel, outillage incendie				
21	215731	700.00	Matériel roulant				
21	21578	4 680.00	Autre matériel technique				
21	21838	13 190.34	Autre matériel informatique				
21	21841	900.00	Matériel de bureau et mobilier scolaires				
21	21848	680.93	Autres matériels de bureau et mobiliers				
21	2185	2 500.00	Matériel de téléphonie				
21	2188	3 859.00	Autres immobilisations corporelles				
041	238	121 095.81	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				
23	238	3 500.00	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				
TOTAL		305 288.91		TOTAL		305 288.91	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. 2025-10-80 Mandat spécial pour la 107^{ème} édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du 19 au 20 novembre 2025

Présentation : Daniel PAGEAU

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait de participer au 107^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France à Paris du 19 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour participer au 107^{ème} congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France aux élus nommés ci-dessous :

- Monsieur PAGEAU Daniel, Maire.
- Madame THOMINIAUX Leila, Adjointe.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Considérant l'exposé ci-dessous,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour les élus cités ci-dessus,
- **DÉCIDE** la prise en charge de l'intégralité des frais de mission occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

8. 2025-10-81 Conseil de développement : tirage au sort de 10 hommes et 10 femmes sur la liste électorale

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil de Développement du Pays d'Ancenis est une instance consultative qui réunit des habitants, des entreprises et des représentants associatifs du Pays d'Ancenis.

Son rôle est d'apporter aux élus locaux, investis du pouvoir décisionnel, des contributions et avis.

Ainsi, le Conseil de Développement est régulièrement associé aux démarches engagées par la COMPA (études sur l'avenir du territoire, élaboration de nouveaux projets...).

Cette instance mène également des réflexions sur différents sujets, à la demande de la COMPA ou sur les thèmes qui intéressent ses membres. Ils ont par exemple travaillé sur la place des femmes dans les associations et dans les conseils municipaux, les besoins des jeunes du Pays d'Ancenis ou sur d'autres thèmes comme les déchets, la mobilité domicile/travail, le handicap ou encore l'organisation de conférences et ciné-débats sur la densité d'habitat, l'avenir de l'arbre et des haies....

Afin que le Conseil de Développement réunisse des personnes issues d'horizons les plus divers possibles, notre commune doit procéder à un tirage au sort à partir de ses listes électorales, conformément aux statuts du Conseil de Développement depuis 2022.

Le Conseil municipal, après avoir procédé au tirage au sort :

- **PREND ACTE** du tirage au sort de 10 hommes et 10 femmes sur la liste électorale, à savoir :

Noms – Prénoms des 10 hommes tirés au sort :

HERVE Ethan
GONZALEZ-MARTINEZ Paul
CHAUVEAU Sylvain
PIRET Maléo
BOURGET Laurent
TEXIER Loagan
QUIGNON Nathan
CLAVEAU Emmanuel
BILLARD Luc
LELAURE Hervé

Noms – Prénoms des 10 femmes tirées au sort :

ROUSSEAU Amandine
PERROUIN Marie Christine
AUNEAU Sylvie

BERTAUX Evelyne
GUIHARD Camille
CHAPLEAU Ophélie
DAUDIN Annie
NERRIERE Audrey
BOUVET Élise
GAUDICHET Jeanne

- **PRÉCISE** que la délibération sera transmise à Monsieur le Président de la COMPA.

9. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

9.1. CR Commission « Espaces Verts » du 25 septembre 2025

Présentation : Thierry RICHARD

1/ Présentation du plan de gestion différenciée :

Présentation du Plan de gestion Différenciée (PGD) par Alizée LORRAIN (CPIE Loire Anjou).

Plusieurs remarques ont été évoquées, entraînant quelques petites corrections.

Le PGD sera donc finalisé courant Octobre.

2/ Analyse des offres plan d'eau phase 2 bis :

Concernant le projet de plantation au plan d'eau, 2 pépinières ont été consultées pour la fourniture des végétaux et des tuteurs :

- Pépinières RIPOCHE pour un montant global de 7988,05€ TTC.
- Pépinières du Val d'Erdre pour un montant global de 10324,30€ TTC.

La Commission valide le devis des Pépinières RIPOCHE.

3/ Création d'un parcours fractionné :

Lors de la concertation des associations pour le projet d'aménagement du plan d'eau, le VMLC avait fait connaître son souhait de la création d'un parcours fractionné au niveau des allées du plan d'eau. Cette demande avait été mise en attente, dans la mesure où il était préférable de réaliser les travaux lourds en priorité, et d'autant plus que ces travaux peuvent être réalisés en régie.

Leur demande étant toujours d'actualité, la commission valide le projet de réalisation d'un parcours fractionné, réalisé en régie à l'aide de plaques de numéro de maisons, fixées sur des plots bétons.

Le VMLC sera contacté, afin de connaître leur souhait de tracé, notamment les points de départ et d'arrivée.

4/ Engazonnement de l'allée des chênes :

Il est constaté que l'engazonnement présent au niveau de la rue des chênes est régulièrement dégradé par le stationnement de véhicules. Aussi, le tassement que cela induit au niveau des arbres peu compromettre leur longévité.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, la commission valide la proposition d'empêcher définitivement tout stationnement sur les parties engazonnées de cette rue.

Pour cela, les moyens à mettre en œuvre seront les suivants :

- pose de 2 panneaux indiquant l'interdiction de stationner de chaque côté de la voie,
- pose de potelets bois fixes disposés tous les 2m le long de la voie de circulation, positionnés en retrait de 1m,
- Pose de potelets bois amovibles au niveau de chaque entrée de la voie douce.
- Flécher les parkings de la commune

Cet aménagement sera à proposer au BP 2026.

5/ Point Cimetière : enherbement + inter-tombes :

Il est constaté :

- La nécessité d'effectuer des retouches d'enherbement sur les parties les plus détériorées.

Également, certains inter-tombes plantés nécessitent d'être remis en état. Le choix est fait de les replanter en sedum courant Novembre 2025.

- Les concessions récemment occupées ont été laissées en finition « sable » par les entreprises de pompes funèbres. Il est donc nécessaire d'effectuer un apport de terre végétale, afin de pouvoir les enherber.

Voir avec le service urbanisme si possibilité de rajouter cette obligation d'apport de terre végétale par les entreprises funéraires, dans le règlement intérieur du cimetière.

9.2. CR Commission « Voirie » du 7 octobre 2025

Présentation : Joseph BRULE

Point sur liaison Bourg Charbonneau : Les travaux de la voie douce touchent à leur fin. Reste le rond-point de la salle polyvalente à finaliser pendant les vacances de la Toussaint. Deux observations à prendre en compte :

- *Mieux signaler l'écluse à l'entrée-est du Vigneau*
- *Signaler un défaut de l'enrobé sur la partie sortie-est bourg à la route de la Guinière*
- *Plantation haie en mitoyenneté*

Circulation avenue de la Roche : Les habitants de l'avenue de la roche se plaignent d'une recrudescence des véhicules qui ne respectent pas le sens interdit « sauf Riverains ».

La commission demande l'organisation d'une rencontre avec les riverains afin de trouver une solution pérenne à cette situation.

Liaison Métellerie Gruère : Le cabinet Arrondel chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des villages de la Métellerie à la Gruère a effectué une présentation de l'avant-projet. Suite quelques compléments à ajouter, une 2nde présentation avec estimation financière est programmée le jeudi 30 octobre.

La réunion publique avec les habitants des 3 villages est fixée au 4 novembre à 18h30 salle des chênes.

Circulation rue du Stade : Le nombre de matchs du club de foot nécessite d'utiliser les vestiaires de la salle des sports, notamment le dimanche pour les féminines qui évoluent en Région. La règlementation de la FFF oblige la présence des vestiaires dans l'enceinte sportive et ne permet pas la traversée d'une route afin de sécuriser le site.

Pour ce faire, il est nécessaire d'interdire la route de la rue du Stade afin de sécuriser la traversée de la route. Il a été proposé deux solutions :

- Une solution provisoire : Installation de ganivelles et de panneaux seulement le dimanche pour barrer la route. Ce qui soulève une question d'organisation pour savoir qui met les ganivelles et les enlève.
- Une solution pérenne dans le temps : Barrer la route de manière définitive avec de nombreuses contraintes.

Ainsi, en attendant de trouver une solution viable pour résoudre ce problème de vestiaires, la commission retient la première solution à savoir : Installation de ganivelles et de panneaux seulement le dimanche pour barrer la route. Les panneaux et ganivelles seront fournis par la commune, la mise en place, le retrait, et le stockage seront gérés par les membres du club.

- Un arrêté sera pris pour ces manifestations.

État de santé des ponts : Lors du Conseil municipal du 18 septembre, il a été demandé de procéder à une étude approfondie sur les ponts permettant de définir leur portée maximale

La commission demande de reprendre contact avec l'ADEME pour un complément à l'étude réalisée en 2023, effectuée dans de mauvaises conditions qui n'avait pas permis une réelle observation de l'état des ponts.

A M O aménagement Favrie – Mazeris : La commission prend acte de la décision du bureau municipal lors de sa réunion du 6 octobre qui souhaite attendre la prochaine mandature pour lancer le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrages pour l'aménagement de la Favrie et des Mazeris.

Toutefois, suite au dernier accident, la commission demande à rencontrer le Département pour une sécurisation de la descente en amont du panneau entrée de bourg.

Questions diverses :

- **Les panneaux de « stationnement réservés PMR »** sur le parking de l'espace santé sont fréquemment percutés par des véhicules.
La commission propose d'installer des butées en devant les bordures de trottoirs
- **Interdiction de stationner avenue des Chênes sur les pelouses :** *La commission valide la pose de panneaux « interdiction de stationner » sur l'avenue et la pose de potelets sur la voie piétonnière.*
- **Voie douce Thivières – Mazeris :** *Demander devis pour terrassement sur le terrain de la famille BOULAIS.*

9.3. CR Commission « Culture » du 1^{er} octobre 2025

Présentation : Frédéric DELANOUE

Saison culturelle : La commission s'est réunie afin de faire le point sur les spectacles et projets à venir. Les réservations se poursuivent et certaines propositions étant reportées à la saison suivante pour assurer un meilleur équilibre de programmation.

Il a été décidé qu'aucune plaquette de programmation ne sera éditée pour la saison 2025-2026. La communication se fera progressivement, au fil des événements, via affiches, flyers et réseaux sociaux. Les dates du lancement, les réservations et paiement en ligne Billetweb et trésorerie via PayFip ne sont pas dévoilées.

Le théâtre Althéa accueillera pour la seconde fois "l'Orchestral de Nantes" le 13 décembre 2025, puis un spectacle "le Petit Rossignol" le 10 janvier.

Deux spectacles ont été validés pour la Journée des droits des femmes : *Martine à la banque* et *Les Petites Lèvres*. Un concert Jazz sera proposé au Théâtre de verdure le 17 mai 2026.

L'exposition photographique "Couffé, ville d'histoire, citoyenne et naturelle" se tiendra les 14 et 15 février 2026. Elle sera ouverte à tous les habitants de Couffé, sans limite d'âge. Les participants, qu'ils soient amateurs ou confirmés, pourront proposer des clichés personnels illustrant l'une des trois thématiques : le patrimoine, la vie locale ou la nature.

Les photos devront être transmises en format numérique (JPEG ou PNG) et tirées par les participants (format A4 minimum).

10. Informations et questions diverses

10.1. Retour sur l'inauguration du parcours patrimonial et des pressoirs le 20 septembre 2025

Présentation : Cécile COTTINEAU

Il y avait entre 25 et 30 personnes pour l'inauguration du parcours patrimonial le matin. Les membres de la commission « patrimoine et tourisme » ont présenté les panneaux à partir de l'espace santé jusqu'à « La Roche » lors d'une déambulation. Ensuite, il y a eu l'inauguration des pressoirs suivie du verre de l'amitié. Peu de personnes ont assisté à la déambulation de l'après-midi.

Cette inauguration était couplée avec une exposition sur la vigne à Couffé présentée par l'association « Au temps le Dire » dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Monsieur le député F. ROUSSEL et Monsieur le vice-président en charge du tourisme au Département R. OHRON étaient présents à l'inauguration. Un grand remerciement aux agents communaux qui ont participé à la préparation et à l'organisation de cet événement.

10.2. Tenue des bureaux de vote les 15 et 22 mars 2026 : présence indispensable des élus

Présentation : Suzanne LELAURE

Tous les conseillers municipaux sont d'ores et déjà appelés à être présents les 15 et 22 mars 2026 pour la tenue des bureaux de vote lors des élections municipales. Ceux qui auraient des indisponibilités sont invités à le signaler dès à présent à l'élue référente. L'idée est de partir sur des créneaux de 2 heures pour la tenue des bureaux de vote.

10.3. Labellisation de la commune au titre des villages et villes citoyennes le 19 novembre 2025

Présentation : Cécile COTTINEAU

La remise officielle du label « villages et villes citoyennes » aura lieu le 19 novembre 2025 à Paris au Congrès des maires à laquelle participeront D. PAGEAU et L. THOMINIAUX.

10.4. Soirée de sensibilisation aux violences faites aux enfants le 14 octobre 2025

Présentation : Émilie GUYONNET

Il y avait 5 personnes de l'association partenaire « Lily Cerise & compagnie » présentes à cette soirée. Au total, 12 personnes ont assisté à la réunion, dont 4 élus. On peut regretter le peu de participants à cette soirée au regard de l'actualité.

10.5. Retour sur la cérémonie « remise carte électeur jeunes citoyens » le 4 octobre 2025

Présentation : Cécile COTTINEAU

15 jeunes citoyens et quelques parents étaient présents le matin pour la remise de la carte d'électeur. Un diaporama a été présenté sur les droits et les devoirs du citoyen et sur les incidences en découlant en tant que majeur.

La carte d'électeur leur a été remise avec un livret du citoyen, suivie d'une visite de la mairie appréciée par les participants

10.6. Commémoration du 11 novembre 2025

Présentation : Suzanne LELAURE

Le rendez-vous est prévu à 10h30 sur le parking de la Mairie. La commémoration aura lieu à partir de 11h15. Les enfants du conseil communal seront présents à la commémoration à l'instar des années précédentes.

Conseillers présents : Le Maire, E. Guyonnet, S. Lelaure, R. Valeau, E. Mbilembi Bomodo, F. Salomon, C. Cottineau, S. Feillard, L. Thominaux, Y. Terrien, F. Blandin, J. Brulé, A. Cappai

10.7. Après-midi récréatif le 12 novembre 2025

Présentation : Suzanne LELAURE

Cet après-midi est organisé pour les personnes de plus de 60 ans en situation d'isolement. Il se déroulera à la salle de spectacle Althéa avec une projection de diapos organisée par l'association « Au temps le dire ». Les enfants du CCE sont invités à cet après-midi.

10.8. Téléthon les 14, 15 et 16 novembre 2025

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Téléthon aura lieu les 14, 15 et 16 novembre à Couffé. Le 14, il y aura la marche nocturne, le 15, ce sera la soirée « pot-au-feu », avec une animation musicale et le 16, il y aura l'après-midi un concours de belote.

10.9. Travaux de restauration de la confluence du Donneau et de la Beusse

Présentation : Laurent GOURET

Les travaux de restauration ont commencé. Pour ce qui est de l'utilisation du parking, cela se passe très bien en termes de surface de rotation et de transfert de terre. Le parking pour le restaurant est déplacé sur l'aire de covoiturage.

Les arbres directement concernés par les travaux ont été sécurisés. D'autres points de sécurisation restent à préciser et seront vus lors de la réunion hebdomadaire de chantier. Apport de terre pour réaliser une rampe d'accès et combler le fonds du bassin. Les conditions climatiques sont idéales et les travaux pourraient être terminés à la mi-novembre.

10.10. Point situation nouvel EHPAD de LIGNE

Présentation : Suzanne LELAURE

La livraison est prévue en janvier 2026 et emménagement des résidents fin mars 2026.

En complément les travaux au niveau de la résidence seniors devraient durer 12 à 15 mois

10.11. Cérémonie villes et villages fleuris

Présentation : Thierry RICHARD

La cérémonie pour le résultat des villes et villages qui ont candidaté à l'obtention d'une fleur se déroulera à l'hôtel de Région le 12 novembre 2025

Participeront à cette cérémonie : D. PAGEAU, T. RICHARD et C. DARESSY

Séance levée à : 22h15.